



Septembre
à décembre
2022

DOSSIER DE CANDIDATURE ANIMATEUR / DIRECTEUR

Ce dossier :

- est impératif pour postuler aux fonctions d'animateur ou de directeur aux accueils de loisirs municipaux,
- est obligatoire pour les bénéficiaires du concours financier C.C.A.S. qui soutient les formations BAFA et BAFD,
 - ouvre la possibilité d'être recruté de septembre à décembre 2022

Si vous souhaitez postuler pour les vacances d'automne, vous devrez déposer votre dossier de candidature avant le jeudi 15 septembre 2022.

Sinon, vous pouvez candidater à tout moment. Mais il reste entendu que les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée et selon les effectifs accueillis lors des périodes que vous solliciterez.

Comment déposer mon dossier de candidature ?

- Par mail en l'adressant à guichet.unique@ville-comines.fr et en mentionnant en objet « dossier de candidature pour le service Enfance – Jeunesse »,
- Par courrier : Service Enfance - Jeunesse, Mairie de Comines, Grand Place, BP 20 059, 59 559 COMINES CEDEX,
- En le déposant à l'accueil de l'Hôtel de ville sous enveloppe.

Les modalités de traitement de ma demande

Votre candidature sera d'abord classée en fonction de :

- 1) Vos disponibilités,
- 2) Votre ordre d'arrivée.

Puis selon les effectifs inscrits, votre demande sera traitée conformément aux dispositions réglementaires s'appliquant dans le recrutement des accueils de loisirs habilités par la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion et de la Solidarité).

Diplômés BAFA

Une obligation :
ils doivent constituer
50% de l'équipe d'animateurs.

Stagiaires BAFA ou autre

Priorité sera accordée aux :
1) Stagiaires en demande de stage pratique (*),
2) Stagiaires hors stage pratique (**),
3) Non diplômés.

(*) : Les demandes étant nombreuses et les places limitées, votre stage pratique (14 jours) pourra être planifié sur l'ensemble des périodes de fonctionnement reprises dans le présent dossier. Cette disposition vaut également pour les diplômés BAFA dont les recrutements s'opéreront dans la mesure du possible par rotation afin de satisfaire le plus de candidats.

(**) : Si vous êtes hors délai dans l'obtention de votre BAFA (18 mois), vous ne serez pas retenu sauf si la motivation du retard relève d'un cas de force majeure (ex : annulation de formation en raison de la pandémie, ...)

De plus, la ville se réserve le droit d'étudier les candidatures en fonction :

- des évaluations des directeurs d'accueil de vos précédents centres,
- des évaluations établies par les organismes de formation pour les stagiaires,
- des expériences et des compétences précisées dans le dossier.

Pour toute information complémentaire, vous adresserez un mail à guichet.unique@ville-comines.fr.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION (MERCİ DE NE PAS COMPLÉTER)

• Date d'arrivée du dossier :

• Nom et prénom du candidat :

Participation CCAS à la formation BAFA en 2020 et 2021 : Formation générale Perfectionnement

1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
.....
- E-mail :
- Téléphone portable :
- Date de naissance : • Lieu : • Département :

2 FORMATION DANS L'ANIMATION

Vous pouvez indiquer les dates d'un stage que vous n'avez pas encore effectué mais pour lequel vous avez déjà fait une demande d'inscription.

BAFA ou BAFD

- Stage de base, du au
- Stage pratique, du au
- Perfectionnement, du au
- Date d'obtention du diplôme :
- Spécialité choisie :
- Autres diplômes en animation ou en direction :
.....

AUTRES

- Surveillant de baignade : oui non
- Attestation de formation aux premiers secours : oui non
- Autres brevets, diplômes (à préciser) :
.....
.....

3 COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Domaine sportif	
Domaine culturel	
Domaine technique et scientifique	
Autres (à préciser)	

4 PÉRIODES DE VACATION EN ANIMATION SOLLICITÉES

Complétez précisément le tableau en cochant vos disponibilités. Ces souhaits ne sont formulés qu'à titre indicatif, la répartition des animateurs dans les accueils se faisant prioritairement en fonction des effectifs et des compétences spécifiques nécessaires au projet.

PÉRIODE SOLLICITÉE (cocher)	DISPONIBILITÉS	TRANCHE D'ÂGE SOUHAITÉE (cocher)
PETITES VACANCES 2022		
AUTOMNE 2022	Du 24 octobre au 4 novembre 2022	<input type="checkbox"/> 2/5 ans <input type="checkbox"/> 6/11 ans <input type="checkbox"/> 12/16 ans
FIN D'ANNÉE 2022	Du 19 au 23 décembre 2022	<input type="checkbox"/> 2/5 ans <input type="checkbox"/> 6/11 ans <input type="checkbox"/> 12/16 ans
JANVIER À JUIN 2022		
PÉRISCOLAIRE sept / déc 2022	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> 2/5 ans <input type="checkbox"/> 6/11 ans
	<input type="checkbox"/> 7h à 8h30 <input type="checkbox"/> 16h30 à 18h30	
MERCREDIS sept / déc 2022	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Midi <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> 2/5 ans <input type="checkbox"/> 6/11 ans

5 À JOINDRE À CE DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR TOUTES LES CANDIDATURES

- Copie des diplômes relevant du secteur animation ou, pour les stagiaires, les évaluations des sessions de formation

UNIQUEMENT POUR LES NOUVELLES CANDIDATURES

- Lettre de motivation précisant les raisons pour lesquelles vous postulez pour un emploi aux accueils de loisirs municipaux
- CV

A NOTER

Au regard des contraintes actuelles, le passe sanitaire sera requis pour encadrer au sein des accueils de loisirs municipaux.

Il est impératif d'informer le service de tout changement de situation en cours d'année et de transmettre les pièces justifiant ces changements de situation dans les plus brefs délais.

À noter qu'en fonction de la situation sanitaire liée au COVID, des mesures pourront être mises en place, selon les directives gouvernementales

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la ville de Comines. Vos données seront utilisées ou traitées que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité des services. Vos informations personnelles sont collectées pour la seule finalité présentée dans ce formulaire, à savoir l'enregistrement et l'instruction des dossiers de candidature « animateurs / directeurs aux accueils de loisirs et à la pause méridienne ». Et à destination uniquement des services de la ville de Comines, à savoir : Service enfance - jeunesse.

Vos données sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, la ville de Comines met tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Si vous estimez que vos droits ne sont cependant pas respectés, vous disposez également du droit à déposer une réclamation ou une plainte auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel ou de contacter le délégué à la protection des données mutualisé de la ville de Comines à dpd-mutualises@lillemetropole.fr